



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-051

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2017

Sommaire

PREF-DLPCL

32-2017-04-14-003 - arrêté portant composition de la CDAC pour l'extension du BRICOMARCHE de CONDOM (2 pages) Page 3

32-2017-04-14-004 - Ordre du jour de la CDAC du Gers - Réunion du 10 mai 2017 à la sous-préfecture de Condom (1 page) Page 6

PREF-DLPCL

32-2017-04-14-003

arrêté portant composition de la CDAC pour l'extension du
BRICOMARCHE de CONDOM



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET du GERS

SOUS PREFECTURE
DE CONDOM

ARRÊTÉ

portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
chargée d'examiner la demande d'autorisation, présentée par la
S.A. L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
pour l'extension d'un ensemble commercial par extension de 1 701 m² de surface de vente d'un
magasin à l enseigne BRICOMARCHE
à CONDOM

LE PREFET,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) et notamment l'article 42 et le décret d'application n°2015-165 du 12 février 2015 modifiant les dispositions du code de commerce relatifs à l'aménagement commercial ;
 - VU** le code de commerce et notamment les articles L751-1 et suivants, R751-1 et suivants relatifs à l'aménagement commercial ;
 - VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L122-1-9, L122-4, L123-1-4, L425-4, R423-1 et suivants R431-33 ;
 - VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** le décret du 10 juin 2015, portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet du Gers ;
 - VU** l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de Condom ;
 - VU** l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015, modifié les 27 avril 2015 et 5 février 2016, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la C.D.A.C. du Gers en application des nouvelles dispositions de la loi susvisée ;
 - VU** la demande enregistrée à la mairie de Condom, le 15 mars 2017, sous le N° PC 032 107 17 T 1005, déposée par Monsieur Eric COMBEBIAS représentant la S.A. L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES sis 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS CEDEX, en vue de l'autorisation de l'extension d'un ensemble commercial par extension de 1 701 m² de surface de vente d'un magasin à l enseigne BRICOMARCHE ;
 - VU** le courrier adressé par la sous-préfecture de CONDOM, à la mairie de CONDOM, le 30 mars 2017, accusant réception du dossier complet de cette demande à la date du 17 mars 2017, enregistré sous le n°**222-17** ;
 - VU** les propositions de désignation/remplacement des élus et organismes membres de la CDAC du Gers ;
- SUR proposition** de M. le sous-préfet de CONDOM ;

ARRETE

Article 1

La commission départementale d'aménagement commercial, chargée d'examiner la demande susvisée, présentée par la S.A. L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES en vue de l'extension d'un ensemble commercial par extension de 1 701 m² de surface de vente d'un magasin à l enseigne BRICOMARCHE, à CONDOM est constituée comme suit :

*** 7 élus :**

1- le maire de la commune d'implantation , ou son représentant:

Monsieur le maire de Condom ou son représentant

2- le président de l'E.P.C.I. à fiscalité propre auquel appartient la commune d'implantation, ou son représentant :

Monsieur le président de la communauté de communes Coeur d'Astarac en Gascogne, ou son représentant

3- la présidente du syndicat mixte chargé du S.C.O.T. :

Mme Elisabeth DUPUY-MITERRAND, Présidente du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne

4- le président du conseil départemental du Gers représenté par M. Claude BOURDIL

5- la présidente du conseil régional Occitanie, représentée M. Jean-Louis GUILHAUMON, ou sa suppléante Mme Fatma ADDA ;

6- un représentant des maires au niveau départemental :

M. Philippe BARON, maire de Loubersan

ou M. Christophe TERRAIN, maire de Riscle

7- un représentant des intercommunalités au niveau départemental :

M. Michel PETIT, président de la communauté de communes Armagnac Adour

*** 4 Personnalités qualifiées :**

en matière de consommation et de protection des consommateurs :

8- M. Jean-Claude FITERE, UFC QUE CHOISIR Gers, ou sa suppléante Mme Michèle MUR

9- Mme Michelle ARMAN, UDAF du Gers, ou sa suppléante Mme Hélène DESPONDS

en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

10- M. Alain CANET, Arbres et Paysages de France 32, ou sa suppléante Laetitia JOFFRE

11- Mme Laure-Nelly AMALRIC, association Paysages de France

En cas d'empêchement d'une des personnalités qualifiées ci-dessus désignées, une autre personnalité qualifiée appartenant au même collège selon l'arrêté susvisé du 13 avril 2015 modifié, pourra être appelée à siéger en remplacement.

Article 2 -

Monsieur le sous-préfet de Condom est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Condom, le 14 avril 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Condom



Jean-Charles JOBART

PREF-DLPCL

32-2017-04-14-004

Ordre du jour de la CDAC du Gers - Réunion du 10 mai
2017 à la sous-préfecture de Condom



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

SOUS-PREFECTURE
DE CONDOM

Condom, le 14 avril 2017

Secrétariat CDAC
pref-cdac32@gers.gouv.fr

ORDRE du JOUR de la CDAC du Gers

Réunion du mercredi 10 mai 2017

14h30 :

Demandeur :

**S.A. L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES, sise 24 rue Auguste Chabrières – 75015
PARIS**

Projet :

Dossier enregistré à la mairie de Condom, le 15 mars 2017.

**Extension d'un ensemble commercial par extension de 1 701 m2 de surface de vente d'un magasin à l'enseigne
BRICOMARCHE – Avenue des Pyrénées – à CONDOM (32100).**

Dossier enregistré le 17 mars 2017 à la sous-préfecture de CONDOM sous le N° 222-17

Délai d'instruction expire le 17 mai 2017.

* * * * *